

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4239)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS112

présenté par
M. Bapt, rapporteur

ARTICLE 9

Après le mot :

« application »

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 5 :

« des dispositions des chapitres III et IV du titre IV du livre II, sous réserve d'adaptations par décret en Conseil d'État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l'alinéa 5 dans sa rédaction adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.